



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS FAMILIALES  
PRINTEMPS-ÉTÉ 2006  
Un formulaire par famille**

Nom du payeur: \_\_\_\_\_ Prénom du payeur: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
Téléphone rés.: ( ) \_\_\_\_\_ Téléphone bur.: ( ) \_\_\_\_\_



**LES REÇUS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER VOTRE DEMANDE DE  
REMBOURSEMENT**

					RÉSERVE À LA VILLE	
Nom	Prénom	Date de naissance	Activité	Montant payé	Montant à rembourser	Taxes féd./prov. incluses
					À rembourser	

Je déclare que les renseignements ci-dessous sont conformes et véridiques.  
Une fausse déclaration m'obligera à rembourser la Ville de tout montant réclamé par elle. Rabais à

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**Ville de Candiac**  
**Centre Claude-Hébert**  
**Service des Loisirs**  
59, chemin Haendel, Candiac J5R 1R7  
Tél. 450-635-6020 Téléc. 450-635-6029  
Courriel: loisirs@ville.candiac.qc.ca

**Ce document doit nous parvenir au plus tard le 15 août 2006**

## Qui est admissible?

Tout résidant de Candiac ...  
... qui a au moins deux membres de sa famille, dont un enfant de moins de 18 ans.  
... participant à une activité de loisir régulière telle que nommée plus bas.

## Quand dois-je remplir le formulaire?

**Au plus tard le 15 août de l'année en cours.**  
**LES REÇUS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT.**  
**TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE SERA PAS TRAITÉE.**

Notez que si aucun membre de votre famille ne s'inscrit aux activités de la période de vacances scolaires (terrains de jeux, cours de tennis, natation, etc.) vous auriez avantage à remplir la demande de remboursement sans délai.

Les demandes de remboursement seront traitées par la Ville dans les 45 jours suivant la réception de la demande.

## Comment est calculé le remboursement?

**Seulement l'activité la plus dispendieuse pour chaque personne est admissible au rabais;**

Le remboursement est calculé sur le total des inscriptions admissibles, selon ce qui suit;

- 15% pour 2 personnes d'une même famille;
- 25% pour 3 personnes d'une même famille;
- 40% pour 4 personnes et plus d'une même famille.

## Activités de loisir admissibles au remboursement

Bain libre (abonnement individuel)  
Baladi  
Balle donnée  
Balle molle femmes  
Balle molle CRAC hommes  
Ballet classique / jazz  
Baseball  
Brics-à-Parcs

Danse rythmique et créative  
Gardiens avertis  
Natation (cours de)  
Patinage artistique (session du printemps)  
Pétanque  
Soccer mineur  
Soccer récréatif mixte  
Tennis club (abonnement individuel)

Tennis (cours de)  
Tennis double féminin / masculin  
Tennis (ligue du mercredi soir)  
Thématique  
Tonus  
Tonus/Pilatès  
Volleyball de plage mixte

**Les inscriptions à plusieurs groupes ou sessions d'une même activité peuvent être ajoutées à votre demande de remboursement.**

*Activité offerte par un organisme régional reconnu: selon la politique en vigueur.*

**Sont exclus(es) les activités:**

Ayant leur propre tarification familiale (ex.: Carte de membre tennis, carte de membre bibliothèque, etc.)

N'ayant pas une fréquence régulière: (ex.: pièce de théâtre, cours de premiers soins, spectacle, conférence S.H.E.C., etc.)

Offertes par un organisme à but lucratif ou par un individu, à titre personnel (ex.: arts et peinture, cheerleaders, danse sociale, etc.)

De pré-camp et/ou sélection des équipes sportives (ex.: baseball, soccer).

Dont les frais d'inscription sont inférieurs à 10\$.

Offertes par un organisme régional.

Du camp puce.

**Sont exclus(es) également:**

Les frais d'organismes (ex: frais d'organisme 15\$ balle molle crac hommes)

Les cours privés natation et tennis.

*Pour tous les cas non précisés, la Ville prendra la décision selon la politique de tarification en vigueur.*